

# Jardin participatif du diocèse d'Angoulême

Veillez trouver ci-joint la communication faite par le **diocèse d'Angoulême** pour le **lancement de son jardin participatif, au cœur d'Angoulême**, dans sa maison diocésaine, au 226 rue de Bordeaux.

Le diocèse veut mettre à disposition des charentais une partie de ses espaces verts pour leurs permettre de constituer une équipe de jardiniers, dans un cadre convivial, collaboratif et solidaire, en prônant une culture responsable, respectueuse et partagée en accord avec son label Eglise Verte. Des investissements importants ont été faits dans cette perspective (carrés potagers, cuve enterrée, outillages, mobilier de jardin), une charte a été rédigée (cliquez sur ce lien <https://charente.catholique.fr/maison-diocesaine/wp-content/uploads/sites/8/2021/02/charte-jardin-participatif-fevrier2021.pdf> pour la consulter) et des **visites sont organisées sur inscription** (en cliquant sur le lien : [https://doodle.com/poll/acpvtmzkxmq95kwb?utm\\_source=poll&utm\\_medium=link](https://doodle.com/poll/acpvtmzkxmq95kwb?utm_source=poll&utm_medium=link), par mail : [maisondio@dio16.fr](mailto:maisondio@dio16.fr) ou par tel : 05 45 91 34 44) **entre le 27 février et le 6 mars** pour que chacun puisse visiter les lieux.

Cette initiative diocésaine est soutenue par la Mairie d'Angoulême, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, RCF Radio, l'Association Forum Magdalena et la Fondation H sous l'égide de la Fondation Notre Dame.

Ce jardin sera ce que les charentais en feront !

# Charte du jardin participatif



## **Nos valeurs principales sont centrées sur le respect de la terre et sur l'altruisme.**

Les usagers du jardin participatif adhèrent aux valeurs communes d'échange, de créativité, de solidarité entre les communautés et de liens retrouvés avec le monde vivant :

Pour le **renforcement de liens sociaux**, là où les conditions d'existence ont contribué à distendre les mailles de la vie sociale, de l'entraide et du dialogue

Pour que les citoyens, sans aucune discrimination culturelle, ethnique ou sociale, puissent **s'approprier leur cadre de vie** quotidien et l'enrichir

Pour **donner un point d'appui aux personnes en difficulté** aux fins de retrouver utilité sociale et dignité, en ayant la possibilité de participer à un travail productif qu'il soit monétaire ou non

Pour nouer des liens généreux autant que respectueux avec la Terre et le monde vivant, et **agir de façon responsable**

Pour le plaisir de créer, de goûter, de partager, comme de **nouvelles formes de liberté et d'autonomie**

Pour toutes ces raisons, il nous semble important d'affirmer le droit de tous au jardin et de s'engager à embrasser ces valeurs, dans le respect de toutes les dimensions de la Maison diocésaine, lieu de vie et lieu de paix, avec un souhait d'ouverture et d'accueil.

## **Un jardin, c'est avant tout un projet. Dans ce sens, nous soutenons les principes suivants :**

La **diversité des objectifs** contribue à la richesse des projets : écologiques, sociaux, culturels, éducatifs, artistiques, paysagers, thérapeutiques, etc., valorisent au mieux les atouts du jardin.

La diversité des publics et des usagers favorise la rencontre, les échanges, l'entraide : la **mixité sociale, culturelle et générationnelle** des acteurs facilite l'intégration des habitants d'origine étrangère, l'adaptation aux publics en difficulté.

La **concertation** est la base indispensable de tout projet. Elle doit impliquer les habitants, les futurs usagers et les intervenants sociaux, élus, techniciens, associations... Cette concertation doit s'attacher à faire ressortir la diversité et l'évolution des besoins, y compris ceux des enfants, des plus démunis et des moins intégrés culturellement, et éviter le clé en main et le pré-pensé.

L'aménagement doit intégrer le besoin des jardiniers de s'approprier leur jardin, les **spécificités du territoire et le mode de vie des usagers**.

La **souplesse et l'évolutivité des projets** sont garants de leur pérennisation et de leur cohérence avec leur contexte social, culturel, environnemental, économique et éducatif.

La **gestion participative** : elle organise des échanges entre les acteurs, prend en compte les souhaits, désirs et contraintes, s'efforce de faire place à la diversité des points de vue. Les règles d'accès et de fonctionnement sont définies collectivement.

## Quelques principes d'actions dans la mise en œuvre :

L'**animation** : elle permet la pérennisation et l'évolution des projets. Elle est assurée par des personnes reconnues des acteurs, attentives à écouter la parole de tous et capables de comprendre et de guider les pratiques de chacun.

Le **respect de l'environnement** : il est assuré par la mise en œuvre de modes de gestion et de pratiques culturelles favorisant la biodiversité (sauvage ou domestique), respectueuses du vivant, intégrant une gestion écologique des cycles naturels, de l'eau et des déchets.

L'**intégration paysagère des jardins** : elle doit être recherchée, par la qualité des aménagements et des constructions (favorisant notamment l'auto-construction dans de bonnes conditions), la prise en compte des caractéristiques environnementales des sites, la gestion et la mise en valeur des paysages.

Le jardin participatif de la Maison diocésaine d'Angoulême porte des valeurs communes de partage, de créativité, de solidarité, de liens retrouvés avec le monde vivant, de respect de notre environnement et du respect mutuel de tous ses usagers. En cultivant la terre, ce sont les solidarités nouvelles, les échanges, l'épanouissement personnel, le respect du monde vivant, le bien-être que l'on irrigue, que l'on amende comme le terroir d'un nouveau développement humain et durable.

**Je soussigné.e, \_\_\_\_\_, m'engage à respecter les valeurs de cette charte.**

**Date et signature :**

*Document source :  
« Charte du Jardin dans tous ses états : la terre en partage ».*